# Programme d'inspection des cabinets dentaires

## à visée préventive et pédagogique

**Dr Philippe PANOUILLOT**
**pharmacien inspecteur de santé publique**
**dept. Inspection contrôle évaluation (DICE) - ARS25**

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- La grille d’inspection
- Conclusion

# Présentation

- **L ’ARS : missions - compétences**
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- La grille d’inspection
- Conclusion

# L’ARS : missions et compétences

# L’ARS : missions et compétences

- La mission de contrôle, d’inspection et d’évaluation découle d’un devoir général de protection des personnes et répond à une demande de plus en plus exigeante des usagers en matière de sécurité sanitaire.

- La démarche d’inspection a été confiée aux ARS par le législateur (cf. article L. 1431-2 du code de la santé publique).

# L’ARS : missions et compétences

- Elle concerne de nombreux types de structures (laboratoires de biologie médicale, officines, établissements de santé publics et privés, centres de santé, cabinets de professionnels de santé d’exercice libéral, etc.).

- Elle s’exerce dans un cadre juridique bien défini et répond à des règles méthodologiques communes précisées notamment dans un « guide des bonnes pratiques d’inspection » établi par l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

# L’ARS : missions et compétences

- L ’ARS définit un programme annuel de contrôle du respect des règles d’hygiène (art. L. 1431-2 du CSP)

- Les ARS veillent à la qualité et à la sécurité des actes médicaux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé (…) elles procèdent à des contrôles à cette fin (art. L. 1431-2 du CSP)

# L’ARS : missions et compétences

- Corps de contrôles : PHISP, MISP (art. L 1421-1 du CSP)
- Possibilité de suspension droit d ’exercer en cas d ’urgence et de danger grave (art. L. 4113-14 du CSP).
- Les ARS définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, […] à prévenir les maladies […] elles veillent à leur évaluation (art. L. 1431-2 du CSP);

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- **Le risque infectieux en cabinet dentaire**
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- La grille d’inspection
- Conclusion

# Le risque infectieux en cabinet dentaire

- Enquete ORS  2008 : Maîtrise du risque infectieux en cabinet dentaire. La situation en Franche-Comté :

- Des points forts mais aussi des actions *à mener pour améliorer la sécurité des soins : suivi de l'application de la réglementation, mise en œuvre de recommandations, formation, évaluation,* ***contrôle****…*

# Le risque infectieux en cabinet dentaire

- Etude INVS 2009 : analyse du risque infectieux lié à la non stérilisation entre chaque patient des porte-instruments rotatifs en chirurgie dentaire

*En France, l'absence de stérilisation des PIR entre chaque patient,[…] pourrait être à l'origine chaque année de moins de 1 contamination par le VIH, de moins de 2 contaminations par le VHC, et de près de 200 contaminations par le VHB […]. Des programmes d'évaluations des pratiques et* ***d'inspections*** *sont recommandés.*

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- **Le choix du contrôle - les objectifs**
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- La grille d’inspection
- Conclusion

# Le choix du contrôle - les objectifs

- Sensibiliser les chirurgiens dentistes à la prévention des risques infectieux
- Programme non basé sur le volontariat car destiné à sensibiliser tous les praticiens et surtout ceux ne participant pas aux formations
- Programme complémentaire des actions de formation, visites, audits basés sur le volontariat

# Le choix du contrôle - les objectifs

- 10 à 15 inspections par an
- objectifs à 3 ans : taux de conformité voisin de 80% sur certains items critiques :
- friction produit hydro alcoolique avant chaque acte, gants usage unique, masque, lunettes, purges équipement après chaque patient, stérilisation systématique des DM autoclavables, cycle prion, bains de bouche, etc..

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- **La concertation (Ordre, URPS)**
- La méthodologie
- La grille d’inspection
- Conclusion

# La concertation

- Rencontres URPS et Conseil Régional
- Discussions/échanges sur la méthodologie, le ciblage
- Retours réguliers devant la profession
- Souhait ARS de travailler en partenariat et d'avoir des relais/interlocuteurs dans la profession

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- **La méthodologie**
- La grille d’inspection
- Conclusion

# Methodologie inspection

- Lettre de mission DG ARS (suivant type d'inspection)
- Contact téléphonique, prise RDV
  (sauf cas signalement grave)
- Envoi message électronique et grille inspection
- Lettre annonce inspection
- Possibilité d'être assisté par un membre
  du conseil de l'Ordre
- Durée inspection de 2h à une demi-journée
- Réunion de synthèse en fin d'inspection

# Methodologie inspection

- Inspection basée sur la grille nationale technique d'évaluation des cabinets dentaires pour la prévention des infections associées aux soins
- rapport d'inspection « contradictoire »
- conclusion définitive à la fin du contradictoire
- suites (classement, suivi, mesures)

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- **La grille d’inspection**
- Conclusion

# Grille d’inspection nationale

- « Grille technique d’évaluation des cabinets dentaires pour la prévention des infections associées aux soins » Octobre 2011

- Etablie par la direction générale de la santé avec le concours d’experts, de représentants des chirurgiens-dentistes et de pharmaciens-inspecteurs de santé publique de plusieurs ARS (Bourgogne, Franche-Comté et Languedoc-Roussillon).

# Grille d’inspection nationale

« *Ce questionnaire, mis à la disposition des ARS, constitue un outil harmonisé d’aide à* ***l’inspection*** *des cabinets dentaires. Il permet en effet d’évaluer de façon détaillée la mise en œuvre des recommandations en matière de prévention des risques infectieux associés aux soins dentaires*. »

Message du DGS aux ARS en date du 01/02/12

# Grille d'inspection nationale

19 items (sur 75) considérés comme indispensables à la sécurité des soins (nécessitent des mesures correctives) :

- Question n°8, p.13 : (désinfection des mains)
- Question n°9, p.14 : (gants à usage unique)
- Question n°11, p.18 : (masque)
- Question n°12, p.20 : (lunettes)
- Question n°14, p.21 : (conduite à tenir en cas d'acc ident d'exposition au sang - AES)
- Question n°18, p.25 : (zone d'examen : présence de lavabo, produit hydro-alcoolique, …)

# Grille d’inspection nationale

- Question n°19, p.26 : (zone de tri : collecteurs de déchets)
- Question n°26, p.31 : (purge début de séance)
- Question n°27, p.32 : (purge fin de séance)
- Question n°31, p.36 : (nettoyage des surfaces entre deux patients)
- Question n°33, p.38 : (local spécifique pour traite ment des DM)
- Question n°33, p.38 : (local spécifique pour traite ment des DM)
- Question n°35, p.39 : (bain de bouche antiseptique avant soins)
- Question n°39, p.42 : (désinfection de l’opercule d es cartouches d’anesthésique)
- Question n°40, p.42 : (DM à usage unique jetés après emploi)

# Grille d’inspection nationale

- Question n°41, p.43 : (stérilisation à l’autoclave d e tous les DM autoclavables)
- Question n°43, p.44 : (immersion immédiate des DM d ans un détergent-désinfectant)
- Question n°44, p.46 : (mode d’emploi du détergent-d ésinfectant)
- Question n°57, p.55 : (conformité du stérilisateur)
- Question n°58, p.56 : (utilisation du cycle B du st érilisateur)

# Présentation

- L ’ARS : missions - compétences
- Le risque infectieux en cabinet dentaire
- Le choix du contrôle - les objectifs
- La concertation (Ordre, URPS)
- La méthodologie
- La grille d ’inspection
- **Conclusion**

# Conclusion

- Mission de contrôle, d'inspection et d'évaluation qui découle d'un devoir général de protection des personnes et répond à une demande de plus en plus exigeante des usagers en matière de sécurité sanitaire.

- Elle concerne de nombreux types de structures (laboratoires de biologie médicale, officines, établissements de santé publics et privés, centres de santé, cabinets de professionnels de santé d'exercice libéral, etc.).

# Conclusion

- Programme d'inspection à visée préventive et pédagogique
- Objectifs à 3 ans : taux de conformité voisin de 80% sur certains items critiques
- Lien avec vos représentants

# *MERCI POUR VOTRE ATTENTION*

ars Agence Régionale de Santé Franche-Comté

Le SERVICE PUBLIC RÉGIONAL pour améliorer la santé des FRANCS-COMTOIS